

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Espace Auguste – 68000 COLMAR

3 JUIN 2025

Adhérents présents :

A2P	COLMAR
A2P PERMANENTS	COLMAR
ARCONIC ARCHITECTURAL PRODUCTS SAS	MERXHEIM
ARMBRUSTER SYLVIE	AMMERSCHWIHR
ASSOCIATION LOISIRS ET LIBERTE	ANDOLSHEIM
ASSURANCES SPIESSER	COLMAR
CD 68 FFME	MUNSTER
CROIX ROUGE FRANCAISE DD68	REGUISHEIM
GIE LA MONDIALE GROUPE	COLMAR
GIE RSM EST	COLMAR
GUEB SAS	GUEBWILLER
LA NICHE MAISON D'ENFANTS	ALGOLSHEIM
LIEBHERR FRANCE	COLMAR
MEDEF ALSACE	COLMAR
MGEN	TROIS EPIS
N. SCHLUMBERGER	GUEBWILLER
OLRY ARKEDIA	TURCKHEIM
SANTE AU TRAVAIL 68	MULHOUSE
SCCU	COLMAR
SOGEX	COLMAR
TIMKEN EUROPE	COLMAR
VIALIS	COLMAR
WELDING ALLOYS	HOLTZWIHR

Soit 23 entreprises et organismes ;
De plus, 60 pouvoirs ont été réceptionnés.

Membres du Bureau présents à l'Assemblée ou représentés :

M. F. REBERT, Président	ASSUR. LA MONDIALE GROUPE
Mme K. BESSEUX	RICOH INDUSTRIE FRANCE
M. C. WECK	ARCONIC ARCHITECTURAL PRODUCTS SAS

Administrateurs présents :

M. F. DOREE	TIMKEN EUROPE
Mme D. HERRMANN	A2P
M. M. LANTZ	LIEBHERR FRANCE
M. T. MC EVOY	GUEB SAS
M. P. MEYBLUM	FIBERWEB FRANCE
M. F. SPIESSER	ALLIANZ ASSURANCES SPIESSER
M. A. ZIMMERMANN	N. SCHLUMBERGER

Personnalités excusées :

- Les membres absents du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle, et plus particulièrement Monsieur **FURLAN**, Vice-Président du Conseil d'Administration et Monsieur **HAMZA**, Président de la Commission de Contrôle
- Nombreux Maires de communes adhérentes,
- Nombreux Dirigeants d'entreprises, d'associations ou d'organismes.

Monsieur Francis REBERT, Président, ouvre la séance à 16 heures et souhaite la bienvenue à toute l'assistance ; il salue plus particulièrement les nouveaux administrateurs :

- M. **Terry MC EVOY** et M. **Frédéric DOREE** qui représentent le MEDEF au sein du CA
- M. **Franck SPIESSER**, membre du CA depuis quelques années qui a rejoint la Commission de Contrôle au titre de la CPME

Et :

- Monsieur **Franck FAVRE**, Président du Medef Alsace
- Madame **Karine BESSEUX**, Trésorière du Conseil d'Administration
- Monsieur **Christophe WECK**, Secrétaire du Conseil d'Administration
- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
- Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de Contrôle
- Madame **Gaëlle AMEDRO**, représentant SANTE AU TRAVAIL 68
- Monsieur **Jean-Michel COUCHOT**, Commissaire aux Comptes
- Les **Médecins du Travail, les Infirmières, les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels**, ainsi que le **personnel administratif** de notre Service qui ont pu se joindre à nous.

Il excuse l'absence des personnalités mentionnées ci-dessus.

Monsieur REBERT énonce les résolutions qui seront à adopter lors de cette Assemblée Générale, soit :

- Résolution 1 : Adoption du PV de l'AGO du 28 mai 2024
- Résolution 2 : Approbation du rapport administratif et financier
- Résolution 3 : Affectation du résultat
- Résolution 4 : Quitus au Conseil d'Administration
- Résolution 5 : Expiration du mandat du Commissaire aux Comptes – Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes pour un mandat de six exercices
- Résolution 6 : Adoption du budget prévisionnel 2025
- Résolution 7 : Adoption du rapport d'activités 2024
- Résolution 8 : Pouvoir au Président pour les formalités administratives

1/ Adoption de l'ordre du jour

Le Président donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2024
2. Rapport Moral du Président
3. Adoption du Rapport Administratif et Financier 2024
4. Rapport général du Commissaire aux Comptes – Affectation du résultat 2024 – Quitus au Conseil d'Administration
5. Expiration du mandat du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes pour un mandat de six exercices
6. Budget Prévisionnel 2025
7. Adoption du Rapport d'Activités 2024
8. Information sur les modifications apportées aux dispositions du règlement intérieur de l'Association selon décision du Conseil d'Administration réuni le 16 mai 2025
9. Pouvoir pour les formalités administratives d'APST68

Présentation « Actions innovantes dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens » par Madame Delphine MOELLINGER et Monsieur Florian VOGEL.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1/ Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2024

Ce procès-verbal est disponible sur le site d'APST68 et sur les espaces adhérents. Il est également à la disposition des personnes qui souhaitent avoir un exemplaire.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Rapport moral du Président

Monsieur Francis REBERT rappelle que 2024 a été une nouvelle fois, riche en progrès pour APST68

Concernant les compétences d'APST68

- ✓ Parmi les nombreuses avancées, il est à retenir d'abord l'obtention d'un **agrément administratif départemental** et interprofessionnel : APST68 peut désormais suivre, quel qu'en soit le secteur d'activité, toutes les entreprises du Haut-Rhin.

Pour rappel, en fin décembre 2022, APST68 a obtenu un agrément pour une durée de 5 ans sur les secteurs géographiques et professionnels identiques à son précédent agrément.

De plus, fin novembre 2023 les différentes instances d'APST68 ont pris la décision de solliciter un agrément de même nature sur l'ensemble du département.

L'absence de réponse de la DREETS dans les 4 mois suivant, le dépôt de la demande vaut accord implicite de notre agrément sur l'ensemble du département.

APST68 a donc désormais la compétence interprofessionnelle et géographique sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin.

- ✓ Le déploiement, en décembre 2024, **d'un nouveau logiciel métier** (Padoa) est l'autre événement marquant de l'année.

Sur cette nouvelle plateforme de connexion, les adhérents peuvent désormais retrouver les derniers documents émis par APST68, demander des RDV en ligne, consulter des statistiques, etc.

Ce nouveau logiciel métier, c'est aussi la mise à disposition de chaque salarié suivi, d'un espace personnel pour retrouver les documents échangés avec APST68 (avis d'aptitude ou attestation de suivi par exemple), les coordonnées de son médecin du travail, etc.

Enfin, il représente une formidable opportunité interne pour nos 80 salariés de mieux tracer les risques professionnels et ainsi mieux collaborer pour faire progresser la prévention des risques professionnels dans le Haut-Rhin.

Le choix de ces outils innovants renforce l'engagement d'APST68 à fournir un accompagnement de qualité : vous avez été nombreux à faire part de votre satisfaction quant à ces changements et Monsieur REBERT remercie les adhérents.

- ✓ Il souligne la mobilisation des collaborateurs d'APST68 dans la mise œuvre du projet de service et du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) dont les 2 actions innovantes seront présentées à la fin de cette Assemblée Générale.

Concernant la gestion financière

APST68 s'est basé sur un résultat prévisionnel négatif avec un taux d'augmentation très raisonnable, l'exercice budgétaire consolidé laissera toutefois apparaître un résultat positif d'un peu plus de 233 000 €. Pour cet exercice 2024, et en comparaison à l'exercice 2023, il est à constater une augmentation de 9.7 % des produits et une augmentation de + 11.4 % des charges.

Des précisions vous seront apportées par *Aline BETRA*.

Concernant les locaux

L'année 2024 a aussi été consacrée à des travaux importants, tant pour l'amélioration des conditions d'accueil du public que pour l'agrandissement des infrastructures.

En effet, le siège de l'association à Colmar s'est agrandi de 4 bureaux pour les fonctions support et plusieurs autres espaces ont été réaménagés. A ce jour, la réfection du parking est presque achevée.

Sur le site de Saint-Louis, c'est la zone d'accueil des salariés qui a entièrement été reconfigurée.

Pour cette année 2025, les projets s'orientent vers la construction d'un centre à Ribeauvillé, les locaux actuels occupés dans cette commune devenant désuets.

Il en est de même pour le centre de Sainte Marie aux Mines, commune sur laquelle APST68 recherche activement un autre local.

Enfin, des travaux de réfection du centre d'Ensisheim seront engagés sous réserve d'accord du syndicat de copropriété.

Enfin, il a été évoqué l'an passé la dernière réforme de la santé au travail parue le 2 août 2021. A ce jour, la majorité des décrets attendus sont parus.

APST68 s'adapte à ces évolutions réglementaires et est en phase avec l'offre socle de services.

Le cahier des charges de la future certification définit un nouvel axe de développement, que le service s'engage à suivre avec constance, afin de remplir pleinement ses missions tout en garantissant un véritable service de proximité.

Travailler en partenariat avec APST68, c'est la garantie de bénéficier de compétences de professionnels en prévention, dont la préoccupation constante est d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail.

L'année 2024 s'achève donc sur une note positive et le service est performant tant économiquement que dans la réalisation de ses missions en matière de Santé et de Prévention au travail. Vous pourrez le constater au cours des différentes présentations. Ce point est, à ses yeux, essentiel : « *Proposer un service de qualité et de proximité à nos entreprises et à nos adhérents* ».

APST68 dénombre ainsi au 31 décembre dernier 5618 adhérents actifs, accueillant un peu plus de 79 000 salariés, personnels intérimaires inclus.

Sur le plan de notre personnel, il est à noter quelques mouvements qui seront présentés lors du rapport administratif.

Sur le plan local, le Président tient à signaler l'adhésion et la participation aux travaux de l'association GEST (Grand Est Santé au Travail).

L'association GEST est née en décembre 2018 de la volonté des Services de Santé au Travail Interentreprises du Grand Est de créer un lieu d'échange, de concertation, de réflexion et de coordination de leurs actions.

Avant de laisser la parole aux autres intervenants, il tient à réitérer ses remerciements aux membres de la Commission de Contrôle et du Conseil d'Administration, pour l'investissement et l'intérêt qu'ils portent à notre association ; ils constituent un rouage important du bon fonctionnement d'APST68.

Il voudrait réitérer ses remerciements aux personnels médicaux et à leurs équipes pluridisciplinaires ainsi qu'au personnel administratif du Service pour leur engagement et les efforts fournis notamment au cours de cette année.

Afin que les prestations rendues aux adhérents restent toujours de qualité et répondent aux attentes, l'association poursuit sans relâche son action en maintenant disponibilité et efficacité.

Il remercie l'ensemble des participants présents pour leur attention.

3/ Adoption du rapport administratif et financier 2024

Madame **Aline BETRA**, Directrice, présente le rapport administratif 2024 ; ce rapport a été remis à l'ensemble des participants et est disponible sur le site internet d'APST68 ainsi que sur l'espace adhérent.

Il a notamment porté sur :

- L'organisation et les compétences d'APST68,
- Les instances,
- Les effectifs surveillés,
- Les personnels d'APST68.

Madame **Aline BETRA** présente ensuite à l'Assemblée le compte de résultat et le bilan au 31 décembre 2024.

Le résultat de l'exercice est de 233 058 €. Le montant après impôts, est affecté au report à nouveau.

Monsieur REBERT remercie Madame *Aline* BETRA et l'ensemble du personnel pour le travail fourni.

Le rapport administratif et financier sont adoptés à l'unanimité.

4/ Rapport général du Commissaire aux Comptes – Affectation du résultat 2024 – Quitus au Conseil d'Administration

Les rapports du Commissaire aux Comptes sont disponibles sur le site internet d'APST68 ainsi que sur l'espace adhérent.

Monsieur REBERT cède la parole à Monsieur COUCHOT, Commissaire aux Comptes.

Monsieur COUCHOT présente son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur le contrôle des comptes annuels et les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi. Il certifie que les comptes sont réguliers et sincères.

Aucune question relative aux comptes n'ayant été soulevée, le Président remercie Monsieur COUCHOT et demande à l'Assemblée d'approuver le compte de résultat clôt le 31 décembre 2024,

**Le rapport du commissaire aux comptes et la décision du report à sont adoptés à l'unanimité.
Le quitus est accordé au Conseil d'Administration pour sa gestion.**

5/ Expiration du mandat du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes pour un mandat de six exercices

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte que le mandat du Commissaire aux Comptes, la société RSM, arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat et de nommer en son remplacement la société COFIME AUDIT sis 5 rue Bertrand Monnet à COLMAR (68) pour une durée de 6 exercices.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

6/ Budget prévisionnel 2025

Monsieur REBERT précise que le budget a été défini avec prudence par rapport à l'estimation des prestations à accomplir en 2025. Il rajoute qu'un déficit est envisagé mais que l'Association va tout mettre en œuvre pour le limiter.

La parole est ensuite redonnée à Madame *Aline* BETRA pour la présentation du budget prévisionnel 2025, budget approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 21 janvier 2025.

Les tarifs retenus pour les cotisations de l'exercice 2025 sont les suivants :

	€.H.T.
- Cotisation à l'effectif (entreprises vues en centres)	101.00 €
- Cotisations à l'effectif majorées pour les salariés en SIR des entreprises de + de 25 salariés et ayant un effectif de 30% de SIR	114.00 €
- Cotisation à la vacation (fonction publique - convention)	635.00 €
- Cotisation travailleur temporaire	106.00 €
- Cotisation travailleur indépendant	101.00 €
- Vacances infirmière	302.00 €

L'Assemblée approuve le budget prévisionnel et les cotisations de l'exercice 2025.

7/ Adoption du rapport d'activités 2024

Le Président invite le Docteur KIRSTETTER, Médecin Coordinateur, à présenter le résumé du rapport médical 2024.

Le Docteur KIRSTETTER rappelle que l'année 2024 a été marquée par :

- Le changement des logiciels métiers médicaux et administratifs
- L'application du CPOM avec la DREETS avec une priorité d'action sur les thèmes suivants :
 - Maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle
 - Identification des dangers CMR et de la traçabilité des produits CMR lors des AMT
 - Identification des risques d'exposition potentielle au CO₂ (dioxyde de carbone) au sein des brasseries et microbrasseries (TPE/PME), collaboration avec l'INRS
 - Cluedo Prev'
- La poursuite de la **participation** au développement d'une application de réalité virtuelle pour le secteur de la **grande distribution** avec la CARSAT Alsace Moselle dans le cadre d'un contrat de consortium. Cette application permet de déployer des formations.
- Le renforcement de deux actions au sein du service :
 - L'optimisation des créneaux disponibles de suivi des salariés
 - La réalisation des fiches d'entreprises

Ce rapport rend compte de l'activité médicale menée au cours de l'année par l'ensemble des médecins et infirmières, relate son évolution en fonction des mouvements des professionnels de santé, ainsi que l'évolution des effectifs dans les différents secteurs en centres fixes et en entreprises.

Il détaille le nombre de salariés convoqués, examinés et récapitule les activités médicales cliniques, les examens complémentaires et les conclusions professionnelles. Il indique également l'action menée en milieu de travail.

En conclusion, l'année 2024 a été marquée par la poursuite de la déclinaison de nombreux textes réglementaires relatifs à la Loi Santé Travail du 2 août 2021.

Les principales mesures sont entrées en vigueur le 1er avril 2022 entraînant des changements importants à court terme :

- L'élargissement du suivi médico-professionnel des salariés :
 - ✓ Par la réalisation notamment de la visite de mi-carrière, visite post-exposition ou post-professionnelle,
 - ✓ La révision des conditions d'accès aux visites de pré-reprises et de reprises
- Le renforcement des actions en milieu de travail (contribution à l'élaboration du Document Unique)
- Fin 2023, la demande d'un nouvel agrément pour l'ensemble du Haut-Rhin d'APST 68 a été adressée à la DREETS Grand Est :

✓ Secteur professionnel : interprofessionnel, travailleurs temporaires, INB
✓ Secteur géographique : l'ensemble du département du Haut-Rhin
Celui-ci a été validé implicitement.

- La mise en œuvre d'un nouveau CPOM avec 4 thèmes retenus
- Les activités en milieu de travail progressent dans un cadre pluridisciplinaire avec :
 - ✓ 855 fiches d'entreprises réalisées et mises à jour
 - ✓ 3 748 interventions en entreprises, études, visites, réunions, conseils

L'adaptation permanente aux besoins des entreprises et de leur environnement de plus en plus complexe (restructuration, modifications importantes des organisations de travail) était le maître mot.

Monsieur REBERT remercie le *Docteur KIRSTETTER* ainsi que l'ensemble de l'équipe médicale pour leur collaboration.

Le rapport d'activités 2024 est adopté à l'unanimité.

8/ Information sur les modifications apportées aux dispositions du règlement intérieur de l'Association selon décision du Conseil d'Administration le 16 mai 2025

Monsieur REBERT donne la parole à Madame BETRA qui énumère les modifications apportées aux dispositions réglementaires :

La nouvelle version du règlement intérieur d'APST68 a été distribuée à l'entrée et Mme BETRA reprend les modifications à titre d'information. Le règlement intérieur est également disponible sur le site internet d'APST68 et sur l'espace adhérent.

En ce qui concerne la forme, il est à prendre en compte que le terme « frais d'adhésion et frais d'affiliation » sont à présent intitulés « droits d'adhésion », et ce dans tout le document.

- Il a été rajouté en article 3 et 4 les compétences territoriales et interprofessionnelles d'APST68.
- En l'article 5 et 7, il s'agit d'une modification de vocabulaire et de process relatives au changement de logiciel métier qui dématérialise le parcours d'adhésion d'un adhérent.
- En l'article 9, il a été rajouté la notion de « suspension », statut très utilisé lorsqu'un adhérent ne déclare plus de salarié ou lorsqu'il y a défaut de règlement.
- Toujours en article 9, nous précisons qu'un adhérent suspendu pour raison de non-déclaration d'effectifs pendant plus de 3 ans consécutifs est systématiquement suspendu pour éviter l'encombrement de la base et éviter l'envoi de mails inutiles aux adhérents concernés.
- Les articles 11 et 12 relatifs à la déclaration des effectifs ont été reformulés pour s'adapter aux process du nouveau logiciel métier.
- En fin d'article 15, nous introduisons la notion de cotisation per capita pleine et entière pour l'année concernée conformément aux évolutions réglementaires.
- En l'article 17, nous donnons la possibilité aux adhérents ayant un effectif de + de 25 salariés de s'acquitter de leur cotisation en quatre fois.
- En l'article 21, il est rajouté les modalités d'exonération de cotisation.
- En article 22, il a été rajouté la Prévention de la Désinsertion Professionnelle et le Maintien dans l'emploi dans les prestations fournies par l'association conformément à l'offre socle définie par décret.
- Et en fin de règlement intérieur, après l'article 37, il a été rajouté une annexe définissant les modalités relatives à la protection des données.

9/ Pouvoir pour les formalités administratives d'APST68

Un certain nombre de formalités administratives sont à approuver par l'Assemblée Générale, notamment sur la mise à jour des centres secondaires d'APST68 auprès des instances compétentes à savoir les centres sis, au

- 20 rue des 3 Châteaux 68000 COLMAR
- 2 rue Kiener 68000 COLMAR
- 5 rue du Muhlenbeck 68000 SAINTE MARIE AUX MINES
- 67 rue des Juifs 68150 RIBEAUVILLE
- 4B allé Stoecklin 68240 KAYSERSBERG
- 16 rue des Clefs 68140 MUNSTER
- 4 rue des Capucins 68600 BIESHEIM
- Route d'Issenheim BP12 68500 GUEBWILLER
- 3 Impasse du TIR 68190 ENSISHEIM
- 28 Rue de la Paix 68300 SAINT LOUIS

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, autorise M. REBERT, président de l'association à procéder à la mise à jour des établissements d'APST68 auprès de l'instance compétente et confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent PV en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

10/ Points divers

Aucune question n'a été soulevée.

PRESENTATION THEMATIQUE

Présentation « Actions innovantes dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens » par Madame Delphine MOELLINGER.

Monsieur MC EVOY partage son expérience dans le domaine du brassage et évoque les risques et l'importance de procéder à l'extraction depuis le bas de la pièce.

Au terme de ces échanges et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur REBERT remercie les différents intervenants et les adhérents présents pour leur participation aux travaux.

La séance est levée à 17 h 30.



Le Président,
Francis REBERT